



Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 06/08/26

ID : 013-211300447-20260805-DEC_2026_78-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2026/78

1.4 Autres types de contrat

Approbation du devis entre Idéasport Provence § Gard et la Commune concernant l'organisation d'une journée festive durant l'été 2026 avec le Service Municipal Enfance Jeunesse

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 100 000,00 Euros HT (cent mille euros hors taxes) lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'organisation par le Service Municipal Enfance Jeunesse d'une journée festive au sein des locaux municipaux pour fêter la fin de l'été de l'ALSH, le vendredi 21 août 2026,

Vu la proposition enregistrée en Mairie le 10 juin 2026 sous la référence GED 2026/1726 par « Idéasport Provence et Gard » situé sise 2725B Chemin des parties à CABRIERES D'AVIGNON (84220), pour un montant toutes taxes comprises de mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes (1 392,50 € TTC). Le prix comprenant six activités différentes avec du matériel gonflable pour les enfants inscrits ce jour-là à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Considérant qu'il convient de prévoir différentes activités ludiques pour les quatre-vingt-dix enfants présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement le vendredi 21 août 2026.

Considérant l'intérêt de proposer aux enfants un moment festif et convivial,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le devis proposé par « Idéasport Provence et Gard » situé sise 2725B Chemin des parties à CABRIERES D'AVIGNON (84220) pour un montant toutes taxes comprises de mille trois cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes (1 392,50 € TTC). Cette prestation comprend l'organisation de six activités différentes ainsi que la mise à disposition de structures et matériels gonflables destinés aux enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le vendredi 21 août 2026, pour un effectif prévisionnel de 90 enfants.

Article 2 :

L'imputation de cette dépense est prévue aux articles correspondants du Budget Primitif.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de GRANS et Madame la Directrice du Service Municipal Enfance Jeunesse sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au Service Municipal Enfance Jeunesse, au service Assurances et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.46.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 5 août 2026

Publié le 06/08/26

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 05/08/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



IDEASPORT PROVENCE & GARD

2725B Chemin des Parties
84220 - Cabrières d'Avignon
FRANCE

Port. : 06 40 66 99 64

Email : vincent.hamaide@ideasport.fr

Site web : <http://www.ideasport.fr>

Ventrigrisse + Château + Stand + Water Tag + Piscine
Le 21 Aout - Horaires à définir

Aide à l'installation & au rangement - Encadrement par vos soins

Libellé	Qté	PU TTC	TVA	TTC
Ventrigrisse Crocodile	1,00	300,00 €	20,00%	300,00 €
Chateau Sportif	1,00	250,00 €	20,00%	212,50 €
Stand de tir	1,00	200,00 €	20,00%	170,00 €
Joute	1,00	200,00 €	20,00%	170,00 €
Water tag	1,00	150,00 €	20,00%	150,00 €
Piscine à balles	1,00	120,00 €	20,00%	120,00 €
Forfait Livraison	1,00	90,00 €	20,00%	90,00 €
Forfait Installation / Rangement 4h	1,00	180,00 €	20,00%	180,00 €

Devis gratuit

DEVIS

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 06/08/26

ID : 013-211300447-20260805-DEC_2026_78-AU



N° : DEV0247

Date d'émission : 02/04/2026

Devis valable jusqu'au 02/05/2026

Mairie de Grans | Service Jeunesse

6 Bd Victor Jauffret
13450 Grans
FRANCE



DEVIS

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le 06/08/26
ID : 013-211300447-20260805-DEC_2026_78-AU



N° : DEV0247
Date d'émission : 02/04/2026
Devis valable jusqu'au 02/05/2026

IDEASPORT PROVENCE & GARD

2725B Chemin des Parties
84220 - Cabrières d'Avignon
FRANCE
Port. : 06 40 66 99 64
Email : vincent.hamaide@ideasport.fr
Site web : <http://www.ideasport.fr>

Mairie de Grans | Service Jeunesse

6 Bd Victor Jauffret
13450 Grans
FRANCE

Détail de la TVA				Total HT	1 160,42 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	232,08 €
Normale	1 160,42 €	20,00%	232,08 €	Total TTC	1 392,50 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)					

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Mutuel
IBAN FR76 1027 8065 1400 0209 9160 641
BIC CMCIFR2A

Conditions générales de Vente et de Location

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes CGVL ont pour objet de définir les droits et obligations de la société IDEASPORT (ci-après « la Société ») et de ses clients (ci-après « le Client »), à l'occasion de la vente et de la location de matériels et/ou de services se rapportant aux activités sportives et de loisirs.

1.2 Toute commande ou réservation adressée à la Société implique l'acceptation sans réserve des présentes CGVL, qui prévalent sur toute version antérieure ou tout autre document contradictoire.

DÉFINITIONS

2.1 « Matériel » : désigne tout équipement ou article lié à l'exercice d'activités sportives et de loisirs, loué ou vendu par la Société.

2.2 « Prestation » : désigne toute prestation de services, telle que la location d'équipements, l'animation, l'encadrement ou l'organisation d'activités sportives et de loisirs proposée par la Société.

BASE LÉGALE ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES

3.1 Conformément aux articles 1103 et suivants du Code civil, les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.

3.2 Conformément au Code du sport (notamment L. 321-1 et suivants), le Client reconnaît que la pratique d'activités physiques et sportives comporte des risques dont il assure la pleine et entière responsabilité, sous réserve des obligations légales d'encadrement et de sécurité incombant à la Société.

3.3 La Société exerce son activité dans le respect des dispositions relatives aux exigences de sécurité et d'encadrement des activités sportives (Code du sport, Code de la consommation et réglementation en vigueur).

COMMANDE, FORMATION DU CONTRAT ET ZONE D'INTERVENTION

4.1 Les commandes ou réservations de Prestation(s) ou de Matériel s'effectuent soit directement auprès de la Société, soit par tout moyen dématérialisé approuvé par la Société (courriel, site internet, etc.).

4.2 La zone d'intervention de la Société se limite à la France métropolitaine et aux départements et régions d'outre-mer, sauf stipulation contraire précisée dans le contrat.

MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL

5.1 La location prend effet lorsque le Client prend possession du Matériel au lieu défini par le contrat (ou au local d'IDEASPORT) pour la durée indiquée dans le devis ou tout autre support contractuel.

5.2 La location cesse à la restitution effective du Matériel à la Société, laquelle doit intervenir à la date convenue ou, à défaut, à la première demande de la Société.

UTILISATION ET ENTRETIEN DU MATÉRIEL

6.1 Le Client reconnaît être apte à utiliser le Matériel loué et s'engage à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation et de sécurité fournies par la Société, ainsi que la réglementation en vigueur (Code du sport, Code de la route, Code de la consommation, etc.).

6.2 Le Client s'interdit de sous-louer ou de prêter le Matériel à des tiers, sauf accord exprès et écrit de la Société.

6.3 Le Matériel doit être restitué dans un état identique à celui de sa mise à disposition, compte tenu de l'usure normale.

CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 Prix

Les tarifs applicables sont ceux communiqués par la Société dans ses offres commerciales, devis ou factures pro forma, et sont exprimés en euros hors taxes et/ou toutes taxes comprises selon les dispositions légales et réglementaires.

7.2 Modalités de paiement

Le règlement peut s'effectuer par chèque, virement bancaire, mandat administratif ou espèces, conformément aux modalités précisées dans le devis, la facture ou tout autre document contractuel.

Toute somme non payée à l'échéance convenue donnera lieu, après mise en demeure restée infructueuse, à l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L. 441-10 du Code de commerce) et, le cas échéant, à des pénalités de retard calculées conformément aux dispositions légales (article L. 441-10 et suivants du Code de commerce).

7.3 Escompte

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé, sauf stipulation contraire précisée dans les documents contractuels.

CAUTION, GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

8.1 Caution

La Société se réserve la faculté d'exiger, avant la remise du Matériel, le versement d'un dépôt de garantie et/ou la remise d'un chèque de caution, dont le montant équivaut au prix public TTC du Matériel concerné.

Cette caution est restituée au Client à la fin de la location, sous réserve de l'examen de l'état du Matériel et du paiement intégral de toute somme due à la Société.

8.2 Réparations et remplacement

Le Client est responsable de toute détérioration, casse ou perte du Matériel, quelle qu'en soit la cause, sauf en cas d'usure normale ou de vice caché imputable à la Société (article 1721 du Code civil).

Les réparations nécessaires sont effectuées exclusivement par la Société, aux frais du Client.

Si la réparation est jugée impossible ou économiquement non viable, le Client est tenu de régler à la Société une indemnité correspondant à la valeur de remplacement du Matériel, déduction faite d'un taux de vétusté de 10 % par année depuis la date d'acquisition du Matériel par la Société.

8.3 Responsabilité civile et assurances

Le Client est seul responsable des dommages causés à des tiers, au Matériel loué ou à lui-même dans le cadre de l'utilisation du Matériel ou de la Prestation, sauf preuve d'un vice caché ou d'une faute imputable à la Société.

Le Client est invité à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant notamment la pratique d'activités sportives et l'utilisation du Matériel loué.

FORCE MAJEURE

9.1 Conformément à l'article 1218 du Code civil, la Société ne saurait être tenue pour responsable de tout retard ou inexécution résultant d'un événement de force majeure (incluant notamment intempéries exceptionnelles, grèves, crises sanitaires, etc.).

9.2 En cas de force majeure avérée, la Société pourra : Proposer le report de la Prestation à une date ultérieure, dans la limite d'un (1) an à compter de l'événement justifiant le report, ou

Prononcer la résiliation de plein droit du contrat, sans indemnité, sauf remboursement des sommes déjà versées au titre des prestations non exécutées.

ANNULATION ET RÉCLAMATIONS

10.1 Toute demande d'annulation d'une location ou d'une Prestation doit parvenir à la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue de la mise à disposition du Matériel ou de la réalisation de la Prestation. À défaut, la totalité de la location ou Prestation demeure due.

10.2 En cas d'annulation liée à un événement climatique, une crise sanitaire ou sociale, l'intégralité de la prestation est facturée au Client à la date de l'annulation, mais un report est accordé dans un délai d'un (1) an à compter de la date initialement prévue.

10.3 Toute réclamation relative à l'exécution des présentes CGVL doit être notifiée dans les meilleurs délais à la Société. Les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable et immédiate.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La marque, le nom commercial, les logos, et plus généralement tous droits de propriété intellectuelle relatifs à la Société, à ses documents, formations, illustrations ou tout autre contenu, demeurent la propriété exclusive de la Société. Aucune cession de droits n'est consentie au Client au titre des présentes, sauf stipulation expresse.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées par la Société sont traitées conformément aux dispositions de la réglementation applicable, notamment la loi Informatique et Libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer par demande écrite adressée à la Société.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

13.1 Les présentes CGVL sont régies par le droit français.

13.2 Tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la rupture des présentes CGVL sera porté devant le Tribunal de commerce compétent du ressort du siège social d'IDEASPORT, sauf disposition d'ordre public contraire applicable notamment aux consommateurs (articles R. 631-3 et L. 612-1 du Code de la consommation).

ACCEPTATION

Le fait pour le Client de passer commande ou de signer un devis emporte acceptation pleine et entière des présentes CGVL, dont il reconnaît avoir pris connaissance.

IDEASPORT SARL au capital de 1 000 € Siège social : 5 rue de Bel Air, 49170 Saint-Germain-des-Prés
SIRET : 524 689 247 00012 – RCS Angers Tél. : 06.82.57.54.80 – Site : www.ideasport.fr